

Conseils communaux

Séance du 03 décembre 2018

SEANCE PUBLIQUE

Le procès-verbal de la séance du 27/11/2018 est approuvé conformément à l'article L-1122-16 du CDLD et aux articles 44 et 45 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

Présidence temporaire - Communication

Conformément à l'ordre décroissant de l'article L1122-15 du Code de la démocratie et de la décentralisation, la présidence du conseil communal, avant l'adoption d'un pacte de majorité est assurée par « *Le conseiller communal qui, à la fin de la législature précédente, exerçait la fonction de bourgmestre* », à savoir Mme Lucienne DETHIER.

Elections communales – communication de validation

La Directrice générale donne connaissance à l'assemblée de l'arrêté du Gouverneur, en date du 16.11.2018, validant les élections communales du 14 octobre 2018. Aucun recours n'a été introduit. Cet arrêté du Gouverneur constitue donc la notification prévue à l'article 4146-13 du Code de la démocratie et de la décentralisation. L'installation peut avoir lieu.

Ont été proclamés élus:

Pour la liste 7 – Gestion Citoyenne (GC)

Mesdames et Messieurs LERUSSE Cédric, DETHIER Lucienne, TRICOT Benoît, CARLIER Audrey, COLLIN Louis-Philippe, ONSMONDE Frédéric,

Pour la liste 8 – Autrement avec Vous (A,aV)

Mesdames et Messieurs CORNET Albert, LECLERE Philippe, RASKIN Marc, RASKIN Carole, SONET Dominique

Conseil communal – installation et vérification des pouvoirs des conseillers élus

Le Conseil,

Déclare, que les pouvoirs de tous les conseillers communaux effectifs sont validés.

Conseil communal – Prestations de serment

Mme DETHIER Lucienne, Bourgmestre sortante réélue, est d'emblée invitée à prêter serment entre les mains du 1^{er} Echevin sortant, réélu conformément à l'article L1122-15, à savoir Mr TRICOT Benoît, lequel exerce une présidence plus que temporaire limitée à la prestation de serment du président.

Mme DETHIER prête dès lors le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la démocratie et de la décentralisation et dont le texte suit: «**Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.**»

Désormais installée en qualité de conseillère communal, Mme DETHIER, Bourgmestre sortante réélue, invite alors les élus à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la démocratie et de la décentralisation et dont le texte suit: «**Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.**»

Prêtent successivement le serment, sur la base des anciennes règles du tableau de préséance :

Pour la liste 7 – Gestion Citoyenne (GC)

Mesdames et Messieurs TRICOT Benoît, LERUSSE Cédric, CARLIER Audrey, COLLIN Louis-Philippe, ONSMONDE Frédéric,

Pour la liste 8 – Autrement avec Vous (A,aV)

Mesdames et Messieurs CORNET Albert, LECLERE Philippe, RASKIN Marc, RASKIN Carole, SONET Dominique

Les précités sont alors déclarés installés dans leur fonction.

Conseillers communaux – Formation du tableau de préséance

Le Conseil,

Arrête le tableau de préséance des membres du Conseil communal :

Noms et prénoms des membres du conseil	Date de la 1ère entrée en fonction	En cas de parité d'ancienneté: suffrages obtenus aux élections du 14/10/18	Rang dans la liste	Date de naissance	Ordre de préséance
<u>Pour la liste 7 - GC</u>					
TRICOT Benoît	03/01/1995	401	11	23/12/1962	1
LERUSSE Cédric	02/01/2001	588	2	16/10/1974	2
CARLIER Audrey	04/12/2006	349	3	06/05/1982	3
DETHIER Lucienne	03/12/2012	509	1	16/10/1949	4
COLLIN Louis-Philippe	03/12/2018	340	8	01/03/1991	10
ONSMONDE Frédéric	03/12/2018	316	10	08/03/1975	11
<u>Pour la liste 8 AaV</u>					
CORNET Albert	03/01/1995	480	9	15/01/1961	5
LECLERE Philippe	02/01/2001	433	11	11/02/1964	6
RASKIN Marc	03/12/2018	415	5	17/02/1993	7
RASKIN Carole	03/12/2018	388	2	02/11/1965	8
SONET Dominique	03/12/2018	342	3	11/11/1966	9

Conseillers communaux – Formation des groupes politiques

Le Conseil,

PREND ACTE de la composition du groupe politique:

liste 7 – Gestion Citoyenne (GC)

Mesdames et Messieurs LERUSSE Cédric, DETHIER Lucienne, TRICOT Benoît, CARLIER Audrey, COLLIN Louis-Philippe, ONSMONDE Frédéric

liste 8 – Autrement avec Vous (A,aV)

Mesdames et Messieurs CORNET Albert, LECLERE Philippe, RASKIN Marc, RASKIN Carole, SONET Dominique

Démission du Président du CPAS

Le Conseil,

Décide, d'accepter la démission de Mr Cédric LERUSSE en tant que Président du CPAS à partir du 03.12.2018.

Conseil communal – adoption du pacte de majorité

Le Conseil,

Procède à l'adoption du pacte de majorité proposé.

A l'unanimité, adopte le pacte de majorité suivant :

- Bourgmestre: LERUSSE Cédric

- Echevins:
 1. TRICOT Benoît
 2. CARLIER Audrey

 3. COLLIN Louis-Philippe

- Présidente du CPAS pressentie: DETHIER Lucienne

Bourgmestre - Installation et prestation de serment

Le Conseil,

Déclare :

Les pouvoirs du bourgmestre LERUSSE Cédric sont validés.

Mme DETHIER Lucienne, Bourgmestre sortante réélue, invite alors le bourgmestre élu à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la démocratie et de la décentralisation et dont le texte suit: «**Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.**»

Le bourgmestre est dès lors déclaré installé dans sa fonction.

Echevins - Installation et prestation de serment

Le Conseil,

Déclare :

Les pouvoirs des échevins, TRICOT Benoît, CARLIER Audrey et COLLIN Louis-Philippe sont validés.

bourgmestre LERUSSE Cédric invite alors les échevins élus à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la démocratie et de la décentralisation et dont le texte suit: «**Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.**»

Prêtent successivement serment, dans l'ordre fixé par leur rang dans le pacte de majorité, conformément à l'article 1123-8, § 3 in fine du Code de la démocratie et de la décentralisation:

- TRICOT Benoît
- CARLIER Audrey
- COLLIN Louis Philippe

Les échevins sont dès lors déclarés installés dans leur fonction.

Désignation des conseillers de l'Action sociale

Le Conseil,

Procède

à l'élection de plein droit des conseillers de l'action sociale en fonction des actes de présentation ;

En conséquence, sont élus de plein droit les conseillers de l'action sociale suivants:

Groupe Liste 7 G.C. 5 sièges :

DETHIER Lucienne

CHEVALIER Jean-Marie

HUBERT Myriam

WYEME Colette

REMY Léon

Groupe Liste 8 A. a.V 4 sièges :

DEPIERREUX Sébastien

FRERE Marina

MONSEUR Philippe

SANTER Bénédicte

Le président proclame immédiatement le résultat de l'élection.

Le dossier de l'élection des membres du conseil de l'action sociale sera transmis sans délai au collège provincial en application de l'article 15 de la loi organique.

Police –Election des membres du Conseil de Police

Le Bourgmestre, constate que :

- est élu membre effectif du Conseil de Police : M. COLLIN Louis-Philippe ;

- les candidats présentés à titre de suppléants pour chaque membre effectif élu mentionné ci-contre, sont de plein droit et dans l'ordre de l'acte de présentation, suppléants de ces membres effectifs : M. ONSMONDE Frédéric ;

-aucun membre effectif ne se trouve dans un des cas d'incompatibilité visé à l'article 15 de la loi du 7 décembre 1998.

Désignation du Président de l'Assemblée

Le Conseil,

DECIDE, de désigner Mr ONSMONDE Frédéric en tant que président du Conseil communal.

Interpellations

Mr CORNET Albert, conseiller communal, interpelle la majorité en ce qui concerne l'organisation de leur journée de travail, ont-ils pris des dispositions pour leur permettre de travailler dans de bonnes conditions (mi-temps, nombre d'heures ou journées consacrées à la commune)

Mr LERUSSE, Bourgmestre, informe l'assemblée des dispositions prises par les élus

En ce qui le concerne, M LERUSSE précise qu'il sera présent chaque après-midi + le vendredi toute la journée et qu'il tiendra une permanence 1x/mois durant un samedi après-midi.

Mme RASKIN, conseillère communale, souhaite connaître les domaines de compétences de chaque Echevin

Mr LERUSSE, Bourgmestre, énonce les domaines de compétence de chacun, à savoir :

- LERUSSE Cédric, Bourgmestre : Police, Cadre de vie (aménagement du territoire, urbanisme, environnement, logement, mobilité, patrimoine), Développement rural, GRH
- DETHIER Lucienne, Présidente du CPAS : santé, aînés, affaires sociales
- TRICOT Benoît, 1^{er} Echevin : Travaux, sécurité routière, énergie
- CARLIER Audrey, 2^{ème} Echevin : Enseignement et petite enfance, Culture et vie associative, Tourisme, Etat civil, Communication
- COLLIN Louis-Philippe, 3^{ème} Echevin : Finances, Agriculture, Forêts, Sports

Mr LERUSSE, Bourgmestre, prend ensuite la parole pour reprendre les grands axes que souhaite prendre la majorité en place, soit :

- **Le développement harmonieux de notre territoire**

Cela veut dire localiser intelligemment les services (cabinet rural – résidence pour les aînés – infrastructures sportives), créer des petits lotissements communaux pour les jeunes ménages, préserver le cadre de vie de nos villages, développer un tourisme intégrer et finaliser des projets tel que le ravel.

- **La vie associative** qui permet de conserver du dynamisme dans nos quartiers, d'entretenir la convivialité et l'entraide. Il faut soutenir le monde associatif et veiller à l'aménagement de lieux de rencontre aux seins des villages.

- **Le développement durable**, question cruciale aujourd'hui (notamment via la mise sur les rails de l'agenda 21 local, l'aboutissement du Plan d'action pour l'énergie durable P.A. E.D., le soutien aux producteurs locaux,...)

- **La participation citoyenne**, notamment par la poursuite et l'aboutissement réussite du PCDR et par l'organisation de rencontres au sein des villages.

Mr LERUSSE, Bourgmestre, invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant totalement épuisé, la séance est levée à 20h30